

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-1

ARRÊTÉ

Article premier

Le jury de l'examen du diplôme de la **Première année de master droit pénal et sciences criminelles**, pour l'année universitaire 2024-2025 est composé comme suit :

Monsieur	AUDIT, Pierre-Emmanuel	Maître de conférences (MCF)
Monsieur	BERGERET de FROUVILLE, Olivier	Professeur des universités (PR)
Madame	CHAINAIS, Cécile	Professeur des universités (PR)
Monsieur	D'ALTEROCHE, Bernard	Professeur des universités (PR)
Madame	ELIPHE, Marie	Maître de conférences (MCF)
Madame	FENOUILLET, Dominique	Professeur des universités (PR)
Monsieur	GAUDEMET, Antoine	Professeur des universités (PR)
Monsieur	GENICON, Thomas	Professeur des universités (PR)
Monsieur	GIJSBERS, Charles	Professeur des universités (PR)
Madame	LE MONNIER de GOUVILLE, Pauline	Maître de conférences (MCF)
Madame	LEPAGE, Agathe	Professeur des universités (PR)
Madame	LEROUX-CAMPELLO, Marie	Maître de conférences (MCF)
Madame	MAYER, Lucie	Professeur des universités (PR)
Monsieur	RACINE, Jean-Baptiste	Professeur des universités (PR)
Monsieur	REBUT, Didier	Professeur des universités (PR)
Madame	THERY, Raphaëlle	Maître de conférences (MCF)
Monsieur	VERNY, Edouard	Professeur des universités (PR)
Madame	VILLEGAS SANTIAGO, Diana-Milena	Maître de conférences (MCF)
Madame	VINCENT, Suhasini	Maître de conférences (MCF)

Article 2

Monsieur VERNY Edouard, Professeur des universités est désigné président du jury.

Fait à Paris, le 4 novembre 2024

Stéphane Braconnier

